

CONSEIL MUNICIPAL DU 01/12/2020

La séance débute à 20h05.

M. Frédéric NECTOUX est absent.

M. Hervé GUILLEMIN est élu secrétaire de séance.

1)- Comme chaque fin d'année, il convient de procéder à la facturation des locations de terrains communaux et aux droits de pacage.

2)- L'employé communal procède au fauchage et broyage des accotements sur les communes de Tintry et de St Gervais sur Couches suite à des conventions.

La commune va procéder à la facturation de ces prestations.

3)- Une partie des routes de la commune sont intercommunales, la CCGAM va verser une compensation pour l'entretien de ces dernières ainsi que pour le curage des fossés.

4)- La commune demande le remboursement du fonds de concours 2020 à la CCGAM sur ses frais d'investissements 2020.

5)- Il convient de demander la redevance d'occupation du domaine public à la société ORANGE.

6)- L'Amicale de St Martin a demandé, comme chaque année, une subvention à la commune afin de l'aider à financer les cadeaux de Noël aux enfants.

7)- Les colis des aînés vont être distribués les 18 et 19 décembre.

8)- Suite au versement d'une subvention exceptionnelle à la commune de St Martin Vésubie après les dégâts engendrés par la tempête Alex, il faut instruire la décision modification n°2 du budget principal afin d'abonder l'article 6574.

9)- Les travaux suivants vont être réalisés avant la fin de l'année :

- Changement portes et fenêtres de la salle de réunion ainsi que du logement de Mme Tami ;
- Réfection du pont à Vauzelles ;
- Réfection de la chaussée à Sauturne suite aux travaux du SMEMAC

10)- La fibre est arrivée sur une partie de la commune. Les hameaux de La Perrière et Sauturne seront reliés, normalement, d'ici 2023.

11)- La commune a décidé de mettre en route l'adressage par le biais de La Poste : des noms de rues vont être donnés ainsi que des numéros aux maisons afin de faciliter l'accès de la commune aux différents services (pompiers, SMUR, livreurs...). Ce travail se fera en collaboration avec les habitants.

12)- Il est décidé de demander des subventions dans le cadre de l'appel à projets départemental 2021, à savoir :

- Agrandissement du local technique
- Isolation de la maison acquise par la commune pour la mise en location.

La séance se termine à 22h30.